

Arrêté 2023-26

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités.
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande de la société CIRCET CAB4680 de réglementer la circulation afin de réaliser des travaux de remplacement 2 poteaux télécom pour Orange sur la Route des Cols et sur le Rue des Pavis.

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – A compter du 09 octobre 2023 pour une durée de 15 jours, la circulation de tous les véhicules au niveau des poteaux Télécom situés :

- Sur la Route des Cols à la sortie des Fazis,
- Sur la Rue des Pavis entre les Hodourenqs et les Roberts.

pourra être règlementée de la façon suivante :

- Alternat manuel
- Chaussée rétrécie
- Vitesse limitée à 30km/h

ARTICLE 2 – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par la société CIRCET CAB4680.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de la société CIRCET CAB4680.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Ampliation à :

La société CIRCET CAB4680.

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 26 septembre 2023

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.